

ATTACHE N° 4 - Remboursement à M. Roger VIDOT d'une somme de 484.000. F. CFA. pour paiement des études et plans effectués par le Cabinet AUBRY pour établissement de plans topographiques de terrain VIBON Paul à Patates à Durand dont la somme a été versée par le Maire.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa délibération en date du 24 Avril 1962 le Conseil avait décidé de prendre à la charge de la Commune la moitié des études topographiques effectuées par le Cabinet AUBRY concernant le terrain VIBON, l'autre moitié devant faire l'objet d'un règlement à valoir sur le prix du terrain en cause.

Entre temps, de nouvelles difficultés s'étaient élevées entre l'administration municipale et M. VIBON pour l'acquisition de son terrain de Patates à Durand, j'ai dû, sur les instances de son Avoué, Me Roger BARRIN, me résoudre à lui faire savoir par ma lettre en date du 7 Novembre 1962, que la Commune acceptait de prendre à sa charge le coût du plan de sa propriété, établi par le Cabinet AUBRY, s'il acceptait lui-même les propositions faites par la Commune (26.000.000. de francs CFA. au lieu des 48.000.000. de F. demandés par lui).

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister sur toute l'utilité des études faites par le Cabinet AUBRY.

C'est grâce à ce travail que la Commune a pu faire exécuter en temps utile les plans de la future Cité Scolaire qui sera édifiée sur le terrain VIBON et c'est aussi grâce à ce plan que l'administration communale a pu remplir toutes les formalités relatives à l'acquisition du terrain en cause.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Qui le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, - à l'exception de M. FORT qui s'est abstenue volontairement, - d'approuver les études et plans du terrain VIBON effectués par le Cabinet AUBRY, et d'en payer la valeur, soit 484.000. F. CFA. à M. Roger Vidot qui a déjà réglé cette somme au Cabinet AUBRY. Le remboursement aura lieu au vu de la facture de M. VIDOT et de celle du Cabinet AUBRY.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du chapitre 210 "Acquisitions de terrains" du Budget 1964.

Le Secrétaire général p. r.

Signé: J. M. Rousseau

Approuvé
St Denis, le 27 juin 1964
P/Le Maire